

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Rapport de l'étude de marché de la CCI**
- **Subvention exceptionnelle pour l'Amicale du Livre**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 Août 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD

Absents : Mme GERVREAU (pouvoir donné à Mme LYS)
MM. DANET, MONTIGAUD

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Rapport de l'étude de la CCI

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le bilan effectué en Octobre 2023 sur les réponses au questionnaire boulangerie distribué aux habitants de la commune. Elle souligne que le Conseil Municipal avait souhaité faire réaliser une étude de marché pour savoir si le recrutement d'un boulanger qui souhaiterait ouvrir un établissement secondaire restait possible.

Mesdames ARTAUD et VERMANDÉ, Responsables du Service d'informations économiques de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Charente-Maritime présentent le rapport de l'étude de marché réalisée.

Selon cette étude, la commune pourrait accueillir une boulangerie-pâtisserie qui soit un point de vente secondaire pour un artisan déjà en place.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement (10 voix POUR et 1 Abstention) sur la poursuite du projet, et à l'unanimité sur l'hypothèse d'un point de vente situé dans l'ancien logement communal, Place Jean Moulin.

Madame le Maire est chargée de démarcher les artisans boulangers comme défini avec le Conseil Municipal, afin de connaître leur intérêt pour ce projet.

Subvention exceptionnelle pour l'Amicale du Livre

Madame le Maire rappelle que l'Amicale du Livre a tenu la buvette et vendu les pâtisseries lors de la Vagabonde Clionnaise 2024.

Elle propose à cet effet, le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant aux dépenses habituellement engagées par la commune, à savoir 117.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

Animations estivales

Madame le Maire fait un point sur les diverses animations estivales.

La Vagabonde Clionnaise a accueilli 150 personnes pour le théâtre et le concert. Cette manifestation a attiré un public varié ce qui est très positif.

L'Amicale du Livre a enregistré un bénéfice de 419.00 € avec la vente de boissons et de desserts.

Le food truck présent sur place a proposé une restauration de qualité.

La Fête des Vieux Métiers a connu une baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes. Environ 120 repas ont été vendus.

Le bilan n'a pas encore été transmis.

La Salle de l'Atelier a, une nouvelle fois, été occupée tout l'été par diverses expositions.

L'Amicale du livre a organisée des soirées lectures et une nouvelle conférence a eu lieu à l'église Saint-André, organisée par l'Office du Tourisme de JONZAC.

Une animation au bord de la Seugne, organisée par le SYMBAS se déroulera le 18 Septembre 2024.

Bornages

Madame le Maire informe que les bornages prévus du chemin longeant la voie ferrée ainsi que celui nécessaire au village de « Chez Caillet » ont été effectués.

Concernant le chemin longeant la voie ferrée, il sera classé en chemin rural et une solution devra être trouvée pour y gérer la circulation.

Pour ce qui est du village de « Chez Caillet », il s'est avéré que la quasi-totalité du chemin réel est sur le domaine privé. Le bornage a donc permis de matérialiser le chemin actuel afin d'établir les régularisations nécessaires.

Travaux de voirie

Les travaux de PATA ont été réalisés.

Des devis pour les travaux d'élagage ont été demandés

Rentrée scolaire 2024/2025

Madame le Maire informe que l'école a accueilli une nouvelle maîtresse de petites sections de maternelle.

Les effectifs pour l'école de CLION sont de 20 petites sections, 14 moyennes sections et 12 grandes sections, soit 46 élèves sur les 134 que compte le RPI.

En raison des travaux prochains de l'école, les classes ont été réorganisées. Les petites sections ont pris leur quartier dans la salle du réfectoire et le réfectoire a été déplacé dans la salle servant de dortoir.

Travaux à l'école

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que l'extension prévue pour la réalisation du nouveau bloc sanitaire a dû être revue suite à la découverte par la RESE, du passage d'une canalisation de Ø200 au pied du bâtiment de l'école. Il était donc impossible de créer une extension du bâtiment du côté du parking. Une modification du projet va donc être étudiée avec des sanitaires qui seront aménagés dans le bâtiment existant. Cette modification ne devrait pas pour autant, retarder les travaux.